

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2023

PRESENTS : Michel ARNAUD - Yannick BONY – Fabrice BORDERIE - Gilles BOULAY – Pierre GIACOMELLO – Marie-Pierre LAFONT – Danielle ROUX

Gestion des bois

Jean-Luc Mialon administrateur de l'Association de propriétaires forestiers est invité pour donner son avis sur la gestion de la parcelle d'une qui est infectée en grande partie par les scolytes. En effet, la maladie se propage très vite et afin de la stopper il est proposé une coupe à blanc. Il s'agit d'une parcelle de 15 ha. Jean-Luc Mialon propose d'effectuer une coupe à blanc avec une replantation à minima 2 ans après la coupe même voire 4 ans avec une replantation de plusieurs variétés.

A l'issue de cette discussion et à l'unanimité, il est décidé de proposer à l'ONF une coupe à blanc de cette parcelle avec replantation dans quelques années.

Le Maire indique que la dernière vente de bois des parcelles prévues à la coupe en 2023 est infructueuse.

Réglementation des boisements

Dans le cadre de la réglementation des boisements, le conseil départemental a demandé une élection des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement du Foncier. Malgré l'affiche réglementaire, il n'y a pas eu de proposition de candidats.

En conséquence, le conseil municipal a désigné des membres qui ne sont pas déjà pas proposés comme exploitants par la Chambre d'Agriculture. Le conseil municipal a choisi :

Maire ou Conseiller Municipal : Pierre GIACOMELLO (titulaire)

Propriétaires de biens fonciers : POUJAT René et ARNAUD Daniel (titulaires) et Jean-Luc MIALON (suppléant)

Propriétaires forestiers : DUBRAYS Noël et BORDERIE Fabrice (titulaires) et BOULAY Gilles et POUJAT Cédric (suppléants).

Etude Lotissement

Un nouveau plan de l'étude pour l'agrandissement du lotissement est présenté à l'ensemble du conseil municipal.

L'ensemble du Conseil Municipal valide ce nouveau plan.

Proposition ligne budgétaire à l'occasion de la fête patronale

Le Maire propose la mise en place d'une ligne budgétaire à hauteur de 1500 euros maximum pour participer à la fête patronale organisée par le comité des jeunes et la société de chasse.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve la proposition du Maire.

Ordures ménagères

Danielle Roux indique qu'à la dernière réunion SMCTOM, il a été confirmé la mise en place des poubelles ordures ménagères communes. La mise en place se déroulera au 1^{er} semestre 2024, les points de collecte seront identiques aux poubelles jaunes. Il n'y aura plus de ramassage individuel, tous les habitants devront déposer leurs ordures ménagères aux points de collecte.

Repas des Aînés

Le Maire rappelle que le repas des aînés se déroulera le 18 novembre. Le repas sera préparé par Baptiste et Virginie. Les colis seront offerts uniquement aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Une animation sera organisée à l'occasion du repas.

Divers

- Le devis du vitrailler a été modifié car une erreur s'est glissée dans le 1^{er} devis. Le devis final est plus élevé de 2000 euros. En conséquence un devis a été demandé à un autre vitrailler.

- Fabrice Borderie souhaite acquérir du terrain pour stationner ses véhicules aux Charots Vieilles. Le maire propose d'appliquer le même tarif que celui appliqué à Pierre Giacomello.

L'ensemble du conseil municipal approuve la proposition.

Toutefois avant de définir la surface potentiellement vendable, il faut définir le terrain nécessaire à la future station d'épuration.

- Le maire propose d'appliquer un tarif de location pour la sono de 30 euros et une caution de 1500 euros.

L'ensemble du conseil municipal approuve la proposition.

- Le maire propose que Fabrice Borderie contacte le prestataire pour la vidange de la station et que Gilles Boulay contacte le prestataire pour le nettoyage des rues.

Depuis la réunion les prestataires ont été contactés, le nettoyage des rues se déroulera le 31 octobre et la vidange de la station le 12 octobre.

- Mrs Gardelle, Dubrays et Malagnoux ont demandé en mairie la modification des dates d'ouverture pour la pêche afin d'éliminer les brochets qui ont envahi l'étang. Dans le principe, la demande est acceptée par l'ensemble du Conseil Municipal sous réserve d'une autorisation qui sera demandée aux services compétents. Toutefois il est précisé que seules les personnes détentrices d'une carte de pêche pourront participer à cette pêche. Aucune personne extérieure à la commune ne sera autorisée à participer.
- A la demande de l'ARS, l'eau va être traitée au niveau du réservoir, l'eau reste consommable.
- Le maire indique que la cérémonie du 11 novembre se déroulera le dimanche 12 novembre à 11 heures. Un apéritif sera offert à l'issue de celle-ci.

Relecture : Gilles BOULAY et Danielle ROUX